



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	22	5	2	3

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
26	0	0	1 FAYE Jean Pierre

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

GRANDAUD Gilbert suppléant de POURCHET Pierre.

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à BAUDEMONT Dominique, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, SUDRON Frédéric donne pouvoir à SIMON Philippe, VERNGE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, PERIGAUD Chantal.

Absents : CAMBOU Stéphane, MUZETTE Thierry, ROGER Edouard

Secrétaire de séance : GLANGEAUD Delphine.

FINANCES

Délibération n° 24 – 2017 : Compte administratif 2016 – Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy. Madame Monique LENOBLE, Vice-présidente de la Commission Finances est désignée comme présidente pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

La Présidente de séance présente, aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES DEUX SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	183 195,40 €		183 195,40 €	
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €	0,00 €	183 195,40 €	0,00 €	183 195,40 €	0,00 €

Madame Monique LENOBLE précise que le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2016 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy établi par Monsieur le Trésorier d'Eymoutiers.

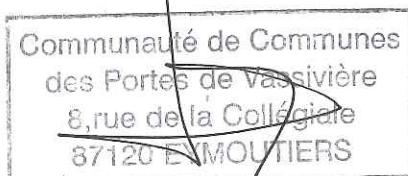
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures des membres présents.
 Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 3 avril 2017

Le Président,
 Jean Pierre FAYE



REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA HAUTE-VIENNE
 le - 7 AVR. 2017



Acte rendu exécutoire le :
 Publié le : 3/5/17